

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 avril 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE2053

présenté par
M. Moreau, rapporteur

ARTICLE 15

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« et en distinguant plus efficacement les objectifs du conseil de sécurité et du conseil annuel individualisé ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Conformément aux indications de l'étude d'impact, qui associe la réforme des activités de conseil et de vente à la réforme du cadre juridique du conseil annuel individualisé, aujourd'hui trop imprécis dans le droit existant, il convient de préciser que l'habilitation couvre explicitement cette question.